

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juin 2017

2017-04- 88

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 27 juin 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 21 juin 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy le Potier : M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Pierre HENRY, M. Christophe BONNET à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Gilles BILLIOT à M. Pascal HERRERO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution et signature des marchés de travaux liés à l'opération de réhabilitation/délocalisation partielle des locaux techniques du complexe

Une consultation relative à un marché de travaux de réhabilitation et délocalisation partielle des locaux techniques du complexe aquatique, a été publiée via le profil acheteur de la CCPS sur la plateforme AWS et sur le BOAMP, en date du 07/04/2017.

Passée selon la procédure adaptée prévue à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la présente consultation prend la forme d'un marché alloti en huit lots :

- Lot 01 : Fondations spéciales - gros œuvre - charpente métallique
- Lot 02 : couverture étanchéité
- Lot 03 : métallerie serrurerie
- Lot 04 : isolation thermique extérieure
- Lot 05 : plomberie - chauffage ventilation
- Lot 06 : traitement d'eau
- Lot 07 : courant fort – courant faible
- Lot 08 : VRD

Il a été réceptionné au total 14 plis, déclarés recevables dans les délais.

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le



Le lot 08 a été déclaré infructueux au motif qu'aucune offre n'a été reçue.

Conformément à l'article 30-2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il a été relancé

sans publicité, par mail en date du 15 Mai 2017, auprès de quatre entreprises.

Seules deux des quatre entreprises consultées ont répondu.

ID : 045-200005933-20170627-2017_04_08-DE

Suite à l'analyse des offres présentée par notre maître d'œuvre COSTE ARCHITECTURES, et aux négociations, il est proposé d'attribuer les marchés selon le tableau ci-dessous :

| Lots | Désignation | Proposition attributaires | Montant en € HT | Montant en € TTC |
|-------|--|---------------------------|-----------------|------------------|
| 01 | Fondations spéciales, Gros-œuvre, Charpente métallique | BTPO | 230 000,00€ | 276 000,00€ |
| 02 | Couverture Etanchéité | 3MDV | 36 831,86€ | 44 198,23€ |
| 03 | Métallerie Serrurerie | MGN | 81 990,66€ | 98 388,80€ |
| 04 | Isolation Thermique Extérieure | GIMONET | 14 825,04€ | 17 790,05€ |
| 05 | Plomberie Chauffage Ventilation | HERVE THERMIQUE | 95 978,78€ | 115 174,54€ |
| 06 | Traitement d'eau | HERVE THERMIQUE | 487 573,99 € | 585 088,79 € |
| 07 | Courant Fort – Courant Faible | HERVE THERMIQUE | 79 447,23€ | 95 336,68€ |
| 08 | VRD | BTPO | 11 062,59€ | 13 275,11€ |
| TOTAL | | | 1 037 710,15 € | 1 245 252,18 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RETIENT les offres des entreprises pour les différents lots du marché de travaux de réhabilitation et délocalisation partielle des locaux techniques du complexe aquatique, telles que présentées ci-dessus, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces marchés de travaux, et tous les actes s'y rapportant.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE